L'Association des Centres culturels de la Communauté française

1978 – 2008
30 ans au service des Centres culturels

ACC


iStockphoto™

Préface

L'Association des Centres Culturels de la Communauté Française (ACC) a 30 ans. Née en 1978, cette petite ASBL est devenue au fil du temps, si je peux me permettre ce parallèle, « une jolie jeune fille ».

Si le départ de l'ACC était « un faux départ », à partir de 1987, l'ASBL connaîtra son véritable essor. D'un seul emploi mi-temps, la famille de l'ACC s'est étoffée au fil du temps. Assez rapidement, le poste de directeur est devenu un emploi à temps plein. Par la suite, la jolie fille a fondé famille : une secrétaire et des conseillers spécialisés dans les matières juridiques et en sciences sociales ont été recrutés.

Hélas, avec une expérience acquise chez nous, certains nous ont quittés. Nous mesurons ainsi concrètement que les salaires offerts à ces spécialistes universitaires ne peuvent contrer le chant des sirènes entendu ailleurs. Nous devons nous en faire une raison : et c'est peut-être aussi le rôle de l'ACC de servir de tremplin à nos jeunes recrues.

L'évolution de l'ACC, nous la devons aux 5 présidents qui se sont succédés au cours des trente années. Faut-il y voir un signe de stabilité ? Bien sûr ! De plus, les passations de pouvoir se sont toujours déroulées dans un climat d'amitié et de convivialité.

Je profite donc de cette publication pour remercier infiniment Mrs Robert Hotyat, Jean-François Masson, Daniel Frankignoul et Guy François. L'apport de chacun d'eux est suffisamment relaté dans cette plaquette pour ne pas y revenir à ce stade.

La lecture de la plaquette permet de jeter un regard vers le passé, de mesurer l'implication des différents acteurs qui ont cru en l'ACC, en ses missions et en sa raison d'être. La liste est assez longue et j'aimerais tous les remercier pour le rôle qu'ils ont pu tenir au fil du temps. Pour ma part, j'ai eu la chance de côtoyer, notamment, Norbert Gadenne, Jacques Losson, Jean Goffinet, qui m'ont laissé un souvenir impérissable. Certains nous ont quittés définitivement.. et comment ne pas avoir une pensée émue pour Thérèse Mangot et Henry Ingberg ?

Mais voilà, la vie de l'ACC continue. D'autres administrateurs sont arrivés et jouent un rôle tout aussi important au sein de notre ASBL, alors qu'un homme symbolise notre mémoire vivante : Jean Renson, présent à la fondation et toujours actif à nos côtés. Qu'ils soient tous remerciés.

La vie de l'ACC continue disais-je, ses missions aussi : son implication dans la commission paritaire 329, au sein du Maribel social, son rôle fondamental dans le contexte des accords du non-marchand, son implication au sein de la plate forme francophone du volontariat, son apport sur la législation relative aux droits d'auteurs, notre rôle prépondérant lors de la mise en place de la Concertation bruxelloise, notre participation au sein de la 3 C, etc…sont autant d'exemples concrets à souligner.

Et demain ? Certes nous devons poursuivre et renforcer nos missions actuelles mais nous nous devons de nous impliquer dans d'autres domaines. Je pense à la participation aux commissions Culture des Unions des Villes et Communes Wallonnes et Bruxelloises. Comment ne pas mener une réflexion sur les retombées économiques de la vie culturelle dans la cité ? Comment se soustraire à la réflexion concernant la recherche de nouveaux publics ? Pouvons-nous échapper à une réflexion sur la révision du décret de 1992 sur les centres culturels ?

Pour mettre tout cela en application, nous devons rencontrer les différents partenaires potentiels, repositionner nos missions actuelles, en redéfinir de nouvelles, nous ouvrir vers d'autres associations et développer nos contacts internationaux. Cela prendra du temps mais il faudra surtout rencontrer la volonté de nos partenaires potentiels pour y parvenir.

Avant de terminer cette préface, j'aimerais remercier l'action de Paul Guisen, Directeur de l'ACC qui par son dévouement et son abnégation a joué un rôle déterminant dans la vie de l'ACC. Mon cher Paul, je pense pouvoir être l'interprète de tous pour te remercier, ainsi que toute ton équipe, que nous espérons garder au sein de l'ASBL, s'il y avait demain une franche volonté de la refinancer.

Jean-Paul Renier
Président


Ministère
de la Communauté
française
PROVINCE DE HAINAUT
ethias

L'Association des Centres culturels de la Communauté française

1978 – 2008
30 ans au service des Centres culturels

1978 – 2008

En Communauté française de Belgique, c'est à dire en Wallonie et à Bruxelles, les centres culturels se sont développés à partir des années 70, promus par le plan quinquennal de politique culturelle du ministre Pierre Wigny en 1968 et par l'*Arrêté Royal du 5 août 1970 établissant les conditions d'agréation et d'octroi de subventions aux Maisons de la Culture et aux Foyers culturels* pris par le Ministre de la Culture, Albert Parisis.

Derrière ce texte législatif, on retrouvait la double influence française du projet de *maisons de la culture* tel que l'avait développé le Ministre de la Culture André Malraux et de la philosophie des *maisons des jeunes et de la culture*, attachée aux concepts de l'éducation populaire. On y décelait aussi clairement l'esprit du temps, c'est à dire la dynamique de « mai 68 ». Ainsi, nos *maisons de la culture* se voyaient attribuer principalement une mission de « démocratisation de la culture », alors que les *foyers culturels* devaient développer plutôt la « démocratie culturelle ».

Dans un tel contexte, le personnel d'animation vivait son métier comme un « terrain de militance » au service de la population. La plupart des animateurs culturels se concevaient comme des agents d'une démocratie directe, celle-ci étant parfois opposée à la démocratie représentative, fonctionnant sur les élections.

Cette conception était plutôt encouragée par les jeunes agents du Ministère de la Culture, chargés de missions affectés au suivi du développement des centres culturels. Assez rapidement, des débats, sinon des conflits, vont se produire ça et là entre l'animateur culturel, fort de sa mission d'animateur/agitateur social, et le pouvoir local investi par les urnes.

Les animateurs, issus de formations différentes, travaillant sans modèle, généralement isolés dans leur travail, éprouvèrent dès lors rapidement le besoin de se regrouper. Ils ressentaient la nécessité d'échanger sur leurs pratiques, de pallier l'absence d'une formation cohérente, d'obtenir une reconnaissance et, à terme, un cadre légal pour leur nouvelle profession.

Dans ce contexte, certains se sont regroupés et ont cherché une solution dans le cadre classique, celui des organisations syndicales. C'est ainsi que dans les années 70 s'est créée une cellule syndicale au sein du syndicat socialiste : *le SETCa des animateurs socioculturels.* S'y retrouvaient des animateurs et quelques chargés de mission du ministère, agissant dans ce cadre à titre personnel. Mais malgré le dynamisme et la bonne volonté de ceux qui s'y activaient, cette cellule rencontrait deux murs : le faible intérêt de la structure syndicale pour ce petit groupe atypique, et l'absence d'un interlocuteur représentant les employeurs.

Pour sortir de cette impasse et parvenir à la création d'un statut professionnel pour ces nouveaux métiers de l'animation, il était nécessaire d'établir une négociation dans le cadre de la concertation sociale belge, c'est-à-dire de conclure des conventions entre représentants des travailleurs et représentants des employeurs au sein d'une commission paritaire au Ministère de l'Emploi et du Travail.

Conscients du problème, Henry Ingberg, alors Directeur de la Culture, et Thérèse Mangot, chargée de mission coordonnant le Secteur des centres culturels au Ministère de la Communauté française, prirent contact avec un certain nombre de présidents de centres culturels, afin de les inciter à créer une association représentant les centres culturels, susceptible notamment de représenter les employeurs dans le cadre d'une commission paritaire. Parmi ces présidents, Robert Hotyat, Président du Centre culturel La Vénerie à Watermael-Boitsfort, répondit à cette sollicitation et prit l'initiative d'inviter les autres responsables de centres culturels à créer une telle association.

L'événement se déroula le 15 avril 1978 à la Maison de la Culture de Dinant.

15 avril 1978 : création de l'Association des Maisons de la Culture et des Foyers culturels

C'est ainsi qu'a été fondée le 15 avril 1978, dans les locaux de la Maison de la Culture de Dinant, l'Association des Maisons de la Culture et des Foyers culturels (A.M.F.C.), par le regroupement des représentants de 13 Centres culturels de Wallonie et de Bruxelles.

Ces fondateurs étaient :

- La Maison de la Culture du Sud – Luxembourg, représentée par son président Jean Goffinet,
- Le Centre culturel de Bertrix, représenté par son administrateur délégué Jean Renson,
- Le Foyer socioculturel de Braine-l'Alleud, représenté par son administrateur délégué André Hocq,
- La Maison de la Culture de la Région de Charleroi, représentée par son président Jacques Losson,
- La Maison de la Culture de Dinant, représentée par son président François Rémy,
- La Maison de la Culture de Huy, représentée par son président José Smet,
- Le Centre régional d'Action culturelle et sportive de Sambreville, représenté par son président Albert Cobut,
- Le Foyer culturel de la Nethen, représenté par sa présidente Marie-Thérèse Vitry,
- La Maison de la Culture de Nivelles, représentée par son président Pierre Baillieux,
- La Maison de la Culture de Tournai, représentée par son président Norbert Gadenne,
- Le Foyer culturel de Vaulx-lez-Tournai, représenté par son président Raoul Van de Walle,
- Le Centre culturel La Vénerie de Watermael-Boitsfort, représenté par son président Robert Hotyat,
- La Maison de la Culture de Wavre, représentée par sa présidente, Mathilde Delobe.

A sa fondation, la nouvelle association s'était donnée comme objet d'

- *« assurer la coopération et la coordination des institutions associées*
- *en vue de renforcer leur action,*
- *et, par là, de mieux promouvoir le développement culturel des populations qu'elles desservent directement,*
- *et d'une manière générale, celui de la Communauté française de Belgique.*
- *Cet objet inclut, entre autres, la représentation des institutions associées vis-à-vis des tiers*
- *et notamment, visà-vis des pouvoirs publics*
- *et au sein des commissions paritaires compétentes ».*

30 ans plus tard, cet objet reste inscrit à l'article 3 de nos statuts.

N. 9212

Association des Maisons de la Culture et Foyers culturels de la Communauté culturelle française de Belgique, en abrégé : « A.M.F.C. »

Charleroi

STATUTS

Adoptés par l'assemblée générale le 15 avril 1978

Associations fondatrices :

La Maison de la Culture du Sud-Luxembourg, a.s.b.l., rue des Déportés 30, 6700 Arlon, représentée par Goffinet, Jean, président, avenue Nothomb 64, 6700 Arlon, Belge.

Le Centre culturel de Bertrix, a.s.b.l., avenue des Charmes 9, 6800 Bertrix, représenté par Renson, Jean, administrateur délégué, rue Jules Delogne 16, 6800 Bertrix, Belge.

Le Foyer socio-culturel de Braine-l'Alleud, a.s.b.l., avenue A. Allard 4, 1420 Braine-l'Alleud, représenté par Hocq, André, administrateur délégué, avenue Abbesse de Remiremont 40, 1420 Braine-l'Alleud, Belge.

La Maison de la Culture de la Région de Charleroi, a.s.b.l., boulevard Jacques Bertrand 88, 6000 Charleroi, représentée par Losson, Jacques, président, rue de Beaulieusart 32, 6140 Fontaine-l'Evêque, Belge.

La Maison de la Culture de Dinant, a.s.b.l., rue Grande 112, 5500 Dinant, représentée par Remy, François, président, Bon Air 15, 5500 Dinant, Belge.

La Maison de la Culture de Huy, a.s.b.l., avenue Delchambre, 5200 Huy, représentée par Smet, José, président, chaussée Napoléon 2, 5200 Huy, Belge.

Le Centre régional d'Action culturelle et sportive, en abrégé : C.R.A.C.S., a.s.b.l., rue de la Vigne 1, 5650 Mettet (Biesme), représenté par Cobut, Albert, président, rue Croix de Bourgogne 1, 5640 Mettet, Belge.

Le Foyer culturel de la Nethen, a.s.b.l., rue Goemans 10, 5990 Hamme-Mille, représenté par Vitry, Marie-Thérèse, épouse Stroobants, présidente, rue Leeman 10, 5991 Tourinnes-la-Grosse, Belge.

La Maison de la Culture de Tournai, a.s.b.l., Refuge de Malte, rue de Charleroi 4, 1400 Nivelles, représentée par Baillieux, Pierre, président, rue Ferme de Cambrai 10, 1420 Braine-l'Alleud, Belge.

La Maison de la Culture de Tournai, a.s.b.l., Halle aux Draps, Grand-Place, 7500 Tournai, représentée par Gadenne, Norbert, président, rue Saint-Martin 30, 7500 Tournai, Belge.

Le Foyer culturel de Vaulx-lez-Tournai, a.s.b.l., rue de la Dondaine, 7520 Vaulx-lez-Tournai, représenté par Van de Walle, Raoul, président, Vieux Chemin de Mons 18, 7520 Vaulx-lez-Tournai, Belge.

Le Centre culturel « La Vénerie », de Watermael-Boitsfort, a.s.b.l., Maison Haute, place Antoine Gilson 2, 1170 Bruxelles, représenté par Hotyat, Robert, président, rue de l'Hermine 36, 1170 Bruxelles, Belge.

La Maison de la Culture de Wavre, a.s.b.l., rue des Brasseries 13, 1300 Wavre, représentée par Delobe, Mathilde, épouse Boniface, présidente, rue Biernaux 50, 1301 Bierges, Belge.

TITRE Ier. — *Dénomination, siège, objet, durée et organisation*

Dénomination, durée

Article 1er. Il est créé conformément à la loi du vingt-sept juin mil neuf cent vingt et un, une association sans but lucratif, dénommée « Association des Maisons de la Culture et Foyers culturels de la Communauté culturelle française de Belgique », en abrégé « A.M.F.C. », dont la durée est illimitée.

Siège

Art. 2. L'association a son siège à Charleroi.

Objet

Art. 3. L'association a pour objet, en dehors de tout esprit de lucre, d'assurer la coopération et la coordination des institutions associées en vue de renforcer leur action et par là, de mieux promouvoir le développement culturel des populations qu'elles desservent directement et d'une manière générale celui de la communauté française de Belgique. Elle poursuivra cet objet dans le respect de l'autonomie de ces institutions, notamment en ce qui concerne la programmation de leurs activités.

Cet objet inclut, entre autres, la représentation des institutions associées vis-à-vis des tiers et notamment, vis-à-vis des pouvoirs publics et au sein des commissions paritaires compétentes.

Pour réaliser son objet, l'association pourra posséder tous meubles et immeubles, exploiter tous services, passer toutes conventions utiles avec les pouvoirs publics ou des personnes privées et participer à toutes associations ayant un objet compatible avec le sien.

Passé cet acte fondateur, démunie de personnel et de moyens de fonctionnement, l'Association des Maisons de la Culture et des Foyers culturels a tardé à développer des actions particulières. Elle était, notamment, structurée pour représenter les employeurs dans le cadre d'une commission paritaire du secteur socioculturel, mais les autres secteurs, soit les secteurs de l'éducation permanente, des organisations et mouvements de jeunesse, des télévisions locales et communautaires n'étaient pas encore organisés pour rentrer dans une telle dynamique.

Il a fallu attendre près de 10 ans, le 23 octobre 1987, pour qu'une invitation adressée aux 60 centres culturels reconnus de l'époque aboutisse à une relance.

La réunion de relance du 23 octobre 1987

15 centres culturels se sont retrouvés à cette date au Centre culturel le Botanique à Bruxelles. Robert Hotyat, président du Foyer culturel de Watermael-Boitsfort, présidait la rencontre, et Marcel De Munnynck, animateur coordinateur mis à disposition par le Botanique, en assurait le secrétariat.

A cette réunion, les rétroactes de la fondation de notre association avaient été rappelés :

- *La création d'un organe représentant les employeurs en vue de négocier le statut des travailleurs des Foyers culturels et des Maisons de la Culture au sein d'une commission paritaire au Ministère de l'Emploi et du travail ;*
- *Développer la coopération entre les institutions ;*
- *Défendre le principe des Foyers culturels et des Maisons de la Culture ;*
- *Etre un organe de discussion avec le Ministre de la Communauté française.*

Des lignes de forces pour l'action avaient été dégagées :

- *Nécessité de dresser un bilan critique et constructif de l'action des M.C. et des F.C. ;*
- *On déplore un manque de moyens : les subventions ont été plafonnées et les aides extraordinaires réduites. Un regroupement est indispensable pour réaffirmer les besoins de nos institutions.*
- *Les contacts avec l'administration du Ministère de la Communauté Française se sont relâchés. Les chargés de mission n'assistent plus systématiquement aux réunions des M.C. et F.C. ; on ne sait plus où se trouve cette matière dans l'organigramme du Ministère, bref les M.C. et F.C. se sentent de plus en plus isolés dans leurs négociations.*
- *On évoque le cahier des charges du Botanique, Centre Culturel de la Communauté française.*
- *Il faut reposer le problème de l'apport de communautés locales et, par conséquent, de leurs relations avec les autorités de tutelle. D'où l'importance d'organiser une promotion des F.C. et M.C, outils indispensables à la vie culturelle des Villes et Communes.*
- *Nécessité de créer un réseau d'information réciproque.*
- *Pour exister, l'asbl doit créer son bulletin d'information qui reprendrait les programmations, mettrait en valeur des expériences originales des F.C. et M.C. Elle doit mettre sur pied un colloque annuel.*

Enfin, la question de l'emploi a été longuement évoquée : personnel permanent, CST et TCT, objecteurs de conscience, travailleurs de moins de deux heures…

Il est piquant de constater combien, 20 ans après, la plupart de ces remarques sont encore d'actualité !

A la suite de cette rencontre du 23 octobre 1987, les MC et FC représentés ont souhaité que l'asbl en revienne à un fonctionnement régulier. **Une assemblée générale est convoquée au Botanique pour le 28 novembre 1987.** Chaque Maison de la Culture et Foyer culturel est invité à y être représenté par deux membres de son conseil d'administration.

L'assemblée générale du 28 novembre 1987

A cette assemblée générale de relance, les centres culturels suivants étaient représentés :

- La Vénerie, Centre culturel francophone de Watermael-Boitsfort
- Le Centre culturel de Seraing
- Le Foyer culturel de Haute-Meuse
- Le Foyer culturel de Gembloux
- La Maison de la Culture de Charleroi
- Le Centre culturel du Brabant Wallon
- La Maison de la Culture des forces belges en Allemagne
- Le Foyer socioculturel de Waterloo
- Le Foyer culturel d'Etterbeek
- Le Foyer culturel d'Ittre, Centre d'Information et de Loisirs
- Le Foyer culturel de Gerpinnes
- Le Foyer culturel de Marche-en-Famenne, Culture et Vie en Marche
- Wolu-Culture à Woluwe-St-Lambert
- Le Foyer culturel de Libramont-Chevigny
- Les Halles de Schaerbeek
- La Concertation des foyers culturels du Hainaut occidental
- Le Foyer culturel de Kain « sports, culture, loisirs kainois »
- Le Foyer culturel, M.J.C.- Comines-Warneton
- La Maison culturelle d'Ath
- Le Foyer socioculturel et sportif d'Antoing
- La Maison de la Culture de Tournai
- La Maison de la Culture de La Louvière

Un nouveau conseil d'administration est nommé, composé de :

- Norbert Gadenne (M.C. Tournai)
- Jacques Losson (M.C. Charleroi)
- Jean-Pierre Hubert (M.C. de La Louvière)
- Marie-Claire Henry de Generet (C.C. du Brabant wallon)
- Maurice Berenguier (C.C. de Seraing)
- Jean-François Masson (représentation concertée des F.C. d'Ath, Kain, Comines, Antoing et Frasnes/Flobecq)
- Roland de Brogniez (C.C. de la Haute-Meuse)
- Robert Hotyat (La Vénerie)
- Daniel Frankignoul (Wolu-Culture)
- Maurice Bayenet (M.C. de Dinant)

Le nouveau conseil convient que :

- *Le siège social soit transféré au Botanique, à Bruxelles.*
  Marcel De Munnynck, Animateur coordinateur en assure le secrétariat, mais les réunions se tiendront successivement dans les diverses régions. Mme Sottiaux, avec l'accord du Président de la Commission française de la Culture y apportera son concours.
- *Des groupes de travail sur des sujets précis pourront réunir administrateurs et animateurs des Centres culturels.*

Les lignes de force de l'action de l'Association sont débattues et reprécisées :

- *Le manque de moyens financiers induit l'interpellation du prochain Exécutif de la Communauté française ;*
- *Les relations entre les conseils d'administration des Centres culturels et les chargés de mission du Ministère doivent être développées ;*
- *La coordination des divers contacts entre centres culturels, Ministère et autres institutions culturelles doit aussi se développer ;*
- *Un contact doit être pris avec l'Administration du Ministère pour réinscrire officiellement le secteur des Centres culturels dans son organigramme ;*
- *La mission de coordination assurée par le Botanique devrait permettre de développer les actions culturelles communes ;*
- *L'apport financier des collectivités locales est très variable : la tutelle régionale impose ses contraintes, le caractère « facultatif » des dépenses culturelles est maintenu… On doit envisager des protocoles entre la Communauté et les Régions ;*
- *La promotion des Centres culturels nécessite un réseau d'information (un bulletin montrant les actions et expériences fortes et originales) ; il faudrait demander l'aide du Ministère ;*
- *Un sujet à débattre en profondeur : la conjugaison simultanée de la culture locale et de la culture régionale traduite, par exemple, par l'impression désagréable qu'ont certaines communes de payer deux fois (pour le Foyer local et pour la M.C. d'Arrondissement).*
- *Le problème de l'emploi, qui sera traité globalement.*

1988 : l'année d'un nouveau départ



Réveillée, sous l'impulsion de son Président, l'Association va se réunir régulièrement en 1988. Elle va aussi profiter de la conclusion d'une convention entre le Ministère et le Botanique qui décide de la mise à disposition par ce dernier d'un animateur à mi-temps afin d'assurer la coordination des centres culturels (une des missions dévolues au Botanique !). Marcel De Munnynck est ainsi mis à disposition de l'AMFC, et un petit bureau lui est attribué.

Au conseil d'administration réuni le 30 janvier à **Watermael-Boitsfort**, les responsabilités sont attribuées :

- Président : Robert Hotyat
- Vice-Présidents : Marie-Claire Henry de Generet
Norbert Gadenne
Maurice Berenguier
Roland de Brogniez
- Secrétaire général : Jean-Pierre Hubert
- Secrétaire général adjoint : Jean-François Masson
- Trésorier : Daniel Frankignoul

La réunion du 12 mars, prévue à la Maison de la Culture de **La Louvière** est annulée, suite au décès inopiné de Jean-Pierre Hubert.

Les réunions reprennent. Elles se tiennent des samedis matin et sont chaque fois l'occasion d'une invitation aux responsables des centres culturels de la région. La convivialité est de rigueur : après le travail, les participants se retrouvent autour d'une table accueillante. **Seraing** le 23 avril : travail sur un mémorandum à l'attention de l'Exécutif de la Communauté française. **Courcelles** le 28 mai : compte rendu d'une rencontre avec le Cabinet (Maurice Molle, Directeur de cabinet adjoint du Ministre Philippe Moureaux) et l'Administration (Henry Ingberg, Directeur général de la Culture) ainsi que de la présentation du mémorandum à ces responsables. **Le Botanique** le 5 juin : Jean-François Masson y reprend le mandat de Secrétaire général ; réflexion sur l'avant-projet de décret sur les centres culturels. **Ath** le 19 novembre : affirmation de la nécessité d'une étude sur la rémunération du personnel des centres culturels ainsi que de la volonté du conseil d'avancer en vue de la création d'une commission paritaire. **Watermael-Boitsfort** le 10 décembre.

Pendant ce temps, nos interlocuteurs changent au sommet de la Communauté française. En juin 1988, Valmy Féaux devient Ministre-Président, Henry Ingberg est son directeur de cabinet et Annie Valentini est nommée conseillère, notamment en matière de centres culturels.

MEMORANDUM A L'ATTENTION DE L'EXECUTIF DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE (1988)

L'Association des Maisons de la Culture et des Foyers Culturels a pour objet la coordination de ses membres en vue de renforcer leur action et par là même de promouvoir le développement culturel des populations qu'elles desservent directement.

Cette association consciente de l'importance des Maisons de la Culture et des Foyers Culturels dans la vie culturelle de notre Communauté, se permet d'en souligner quelques aspects qui lui paraissent primordiaux.

1) *Ils sont un rouage essentiel de la décentralisation culturelle.*
Les Maisons de la Culture et les Foyers Culturels sont actuellement les seuls outils concrets de la décentralisation culturelle.
Grâce à leur implantation locale, ils permettent un rapprochement entre le citoyen et la culture dans toutes ses dimensions : création, animation, diffusion, éducation permanente. Ils favorisent et confortent le développement de la vie associative et constituent un facteur essentiel de régulation sociale.
Plus particulièrement, à Bruxelles, les Foyers Culturels assurent une mission supplémentaire qui consiste en l'affirmation de la culture française dans le cadre de sa confrontation avec la culture flamande.
2) *Ils sont le lieu de rencontre de tous les acteurs de la vie culturelle.*
Par leur statut et dans la réalité quotidienne de l'accomplissement de leurs diverses missions, les Foyers Culturels et les Maisons de la Culture sont un lieu de rencontre, de concertation et de décision d'une politique culturelle voulue par les représentants du pouvoir communal et ceux des associations socio-culturelles locales, avec la collaboration de représentants d'autres pouvoirs publics (Ministère de la Communauté française, provinces, Commission Française de la Culture,…).
Nous tenons à souligner l'originalité d'une formule qui exige des différents partenaires une réelle volonté de dialogue et d'ouverture sous peine de mettre en danger l'existence même de l'institution.

Face à l'importance de ses tâches, à la croissance permanente des besoins de la population en matière de loisirs, les moyens de nos institutions sont dérisoires.

Aussi, l'Association des Maisons de la Culture et des Foyers Culturels estime nécessaire de dresser un inventaire des problèmes qui se posent en urgence.

A) EN URGENCE :

1. *Assainissement de la situation budgétaire.*
   a) *Régularisation financière des reclassements obtenus.*
   b) *Approbation des reclassements proposés par la Commission Consultative des Centres Culturels (la 4C)*
   c) *Admission des institutions ayant obtenu un avis favorable de la 4C.*
   d) *Augmentation significative des subventions.*
2. *Situation du personnel.*
   a) *Mise en place d'une commission paritaire spécifique aux M.C. et F.C. francophones.*
   b) *Pour les collaborateurs de « - de 2h », obtenir une dérogation du paiement de l'O.N.S.S. pour le secteur culturel non marchand.*
3. *Charges à l'égard des artistes engagés :*
   Vu que les ministères des Finances et de la Prévoyance ne considèrent plus les artistes (belges et étrangers) comme des indépendants, les retenues légales doivent être opérées.
   Vu la lourdeur du système, nous souhaitons le maintien de la situation antérieure jusqu'à la définition d'un éventuel nouveau système.
4. *Taxe d'affichage : redemander l'exemption au Ministère des Finances.*
5. *Subside de fonctionnement à notre Association.*

B) DANS UN DEUXIEME TEMPS :

1. *Evolution des statuts précaires vers le F.B.I., par modification de l'arrêté royal du 5 août 70.*
2. *Collaboration de notre Association à l'élaboration du Décret et des réglementations.*
3. *Participation de notre Association à la 4C.*
4. *Définition de critères objectifs (quantitatifs et qualitatifs) de classement, tenant compte des charges particulières (infrastructures, rayonnement extra-communal, …).*
5. *Obligation pour les pouvoirs locaux d'intervenir dans le coût du fonctionnement des F.C. et M.C. par un subside au moins égal à celui du Ministère de la Communauté Française.*
6. *Etablir des accords entre les pouvoirs régionaux et communautaire en vue de régler les problèmes de tutelle.*
7. *Demande de soutien prioritaire aux M.C. et F.C. par le Ministère : accès prioritaire aux aides des différentes composantes (services C.E.C., arts plastiques, musique, …), et formule de coordination avec celles-ci.*
8. *Etablissement de relations préférentielles avec le C.G.R.I.*
9. *Modification du classement des F.C. et M.C. pour l'attribution des objecteurs de conscience.*
10. *Organisation de la formation du personnel.*

1989 : le volontariat ne suffit pas…

1989 sera l'année de la recherche d'une subvention structurelle, via la négociation d'une convention avec la Communauté française. En outre, le conseil d'administration travaillera sur le projet de décret, notamment en sollicitant largement les avis des membres. Contacts avec la presse, rédaction d'une brochure, préparation d'une commission paritaire, bourse aux échanges de spectacles [1], préparation d'un colloque sur les rapports entre centres culturels et écoles, rencontre avec le directeur de la fédération des centres culturels flamands (FEVECC [2]), ce furent les autres sujets qui animèrent les réunions du Conseil.

Réunions le 21 janvier à la **Maison de la Culture de Tournai**, le 18 mars à **la Vénerie**, à Watermael-Boitsfort, le 15 avril au **Centre culturel du Brabant Wallon**, 24 juin au Botanique, le 9 septembre à **Woluwe-St Lambert**, le 9 décembre, puis le 16 décembre au **Botanique**, avec l'assemblée générale. Avec 7 réunions sur l'année, notre conseil d'administration tient la cadence !

1990 : une convention et un Secrétaire permanent

1990 est l'année de la signature de la première convention entre notre association et la Communauté française. Elle est tripartite, puisqu'elle engage également le Botanique. La convention a été négociée entre Robert Hotyat pour l'A.M.F.C. et Marcel De Munnynck comme conseiller, Jacques Deck pour le Botanique, Annie Valentini et Thérèse Mangot pour la Communauté française.

L'engagement prévoit l'octroi par la Communauté française d'une subvention de 400.000 FB sur le budget de 1989, et de 500.000 FB pour 1990, alors que la Commission communautaire française (ou Cocof) interviendra pour 250.000 FB. Le Botanique, de son côté, engagera un permanent à mi-temps et le mettra à disposition de l'A.M.F.C. D'autre part, des démarches sont en cours pour obtenir un soutien des provinces, et notre Conseil envisage des subventions au moins égales à celle octroyée par la C.C.F., soit au minimum d'un montant de 250.000 FB.

Les réunions du conseil se suivent de près : au **Botanique** le 27 janvier, à la **Maison culturelle d'Ath** le 3 mars, à **Woluwe-St Lambert** le 27 mars… A cette dernière réunion participe Paul Guisen, qui vient d'être engagé à mi-temps le 15 mars par le Botanique, et qui preste depuis pour l'Association comme Secrétaire permanent.

Concernant un engagement pour un mi-temps complémentaire, le conseil d'administration considère que les moyens supplémentaires devront venir des provinces !

Un bémol, toutefois, à cette fugue endiablée : le grand nombre des rencontres nécessaires pour aboutir, en deux ans, à ce résultat, a fatigué de nombreux administrateurs. Le 27 mars, Robert Hotyat déplore l'absentéisme au Conseil et la difficulté croissante de réunir le quorum. Il demande, donc, au nouveau Secrétaire, de dresser la liste des présences aux réunions … Outre cela, les priorités sont fixées : 1° le bulletin d'information, 2° l'organisation du colloque « Centres culturels et écoles », 3° la création d'une banque de données sur le centres culturels, accessible par Minitel.

A la réunion du 28 avril au **Centre culturel du Brabant wallon**, le Président Hotyat prévient les administrateurs défaillants: « *La fréquence des réunions ne va pas baisser, au contraire ! C'est maintenant que le véritable travail commence !* ». La liste des projets s'allonge. Une action urgente ? Intervenir auprès des ministres Féaux et Hismans sur les inquiétudes nées du passage du système des emplois T.C.T. [3] vers le système PRIME [4]. Crainte de nombreuses pertes d'emplois dans les centres culturels ! A l'appui de cette démarche, Paul Guisen lance une enquête sur les T.C.T. dans les centres culturels.

---

1 Cette activité est à la base de la création d'Asspropro, l'Association des Programmateurs professionnels.
2 Federatie van vlaamse erkende culturele centra
3 TCT : Troisième Circuit de Travail
4 Programme de mise à l'emploi

1989

1990

16 mai : réunion du Conseil au Musée communal de **Woluwe-St Lambert**. Pour alléger le travail des administrateurs, un Bureau est constitué : Robert Hotyat (Président), Marie-Claire de Generet (Vice-Présidente), Jean-François Masson (Secrétaire général), Daniel Frankignoul (Trésorier) et Jacques Losson (Membre).

Au Conseil du 25 juin, au **Botanique**, sont traités les projets suivants : le passage au programme PRIME, le périodique, le réseau télématique, le projet de colloque « Centres culturel et écoles », le travail à temps partiel. La décision est prise de réaliser une enquête sur les besoins de formation des animateurs. La Coordination des Centres culturels bruxellois demande de l'assister pour organiser un colloque sur le sujet « Centres culturels et fiscalité ».



Robert Hotyat,
Daniel Frankignoul,
Jean-François Masson

L'année se termine sur le même rythme. Toutefois, le Conseil devient plus sédentaire. Profitant du fait que l'A.M.F.C. dispose maintenant d'un (petit) bureau au Botanique, la majorité des réunions s'y dérouleront désormais. Il s'en tiendra le 11 septembre, le 2 octobre, le 30 octobre, le 1er décembre et le 15 décembre.

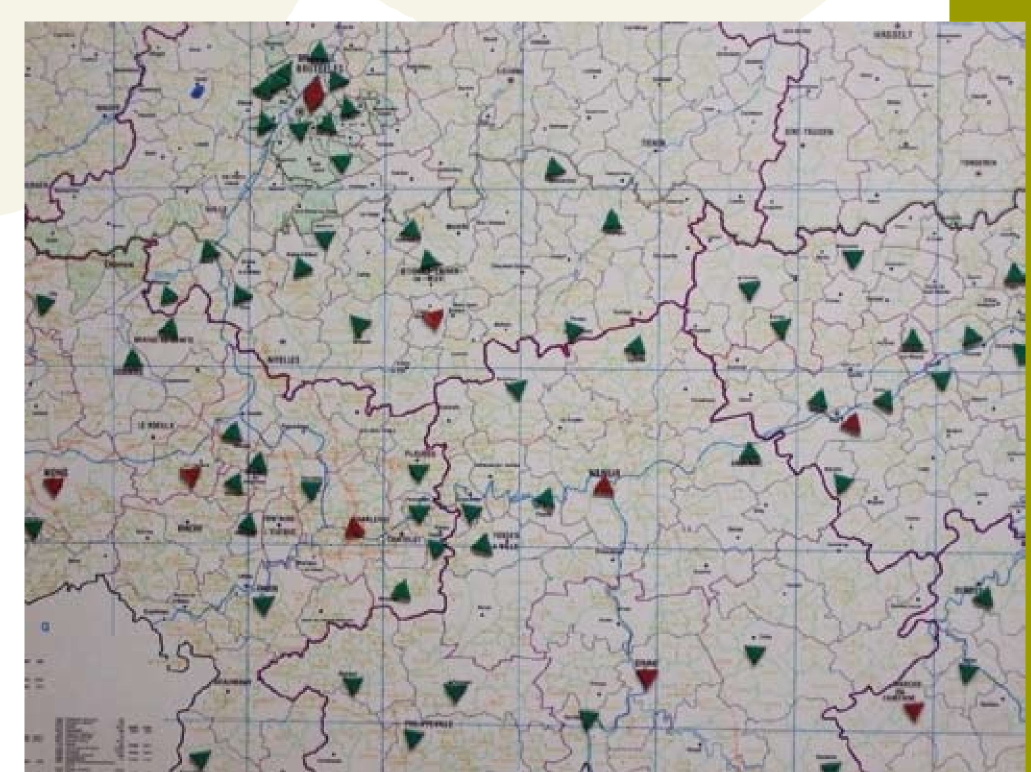
1991: mieux connaître le terrain

En ce début d'année 1991, un des projets qui mobilise les réunions est l'organisation d'un colloque pour célébrer « **20 ans des centres culturels, bilan et perspectives** », c'est-à-dire les 20 ans (juste dépassés !) de l'Arrêté royal de 1970, qui a déterminé les conditions de reconnaissance et de subvention des centres culturels. Pour l'organiser, un groupe technique réunissant des animateurs est composé. Une date est fixée : le 19 octobre. Un lieu : le Centre culturel d'Ottignies. Le projet vise à attirer l'attention des médias et des décideurs politiques sur le dynamisme des centres culturels ainsi que sur l'originalité et l'efficacité de la formule. Les préparatifs vont bon train, et beaucoup de temps et d'énergie y sont consacrés, mais le lancement d'une campagne électorale « dribble » notre projet. Nos instances décident alors de porter notre effort de médiatisation sous une forme plus légère, soit la réalisation d'un montage vidéo et d'une brochure. Des démarches sont entreprises pour la réalisation de ces deux outils.

Mais cette année est surtout celle de la prise à bras-le-corps de notre fonction de représentants des employeurs des centres culturels : après notre enquête sur les T.C.T., voilà qu'en 1991, nous créons une « Commission barèmes », et nous lançons une « **enquête sur le cadre, les barèmes de référence et les rémunérations dans les centres culturels** ». Sur 72 centres reconnus à l'époque, 36 ont répondu à notre enquête, ce qui nous a permis d'établir pour la première fois une situation de l'emploi dans ce secteur. Ce sera notre cadeau pour les 20 ans ! Ce relevé permet entre autre, de constater que, pour le même emploi d'animateur-coordinateur (c'était le titre à l'époque !), la rémunération allait du simple au triple, sans lien avec le nombre d'emplois dans l'association ou le poids de la responsabilité.

Une autre réalisation voit le jour : « ***Ici et maintenant*** », un programme de **deux cycles de formation** à destination des animateurs. Sur base de l'enquête réalisée auprès des animateurs, et dans le but d'améliorer le niveau professionnel, nous organisons, en collaboration avec le Service de la Formation du Ministère, deux cycles. Le premier vise à perfectionner des **outils de gestion** : marketing culturel, sponsoring, comptabilité (3 niveaux), gestion du personnel. Le deuxième vise le perfectionnement en **techniques d'animations** : structuration de projets, négociation et médiation, animation d'équipe. Bon succès d'intérêt et de fréquentation, même s'il s'avère, comme toujours, que les animateurs ont bien de la peine à prendre, sur leurs obligations quotidiennes, le temps d'une formation.
Un troisième volet est prévu pour la suite, à la demande de la Communauté française, sur les centres culturels et **la création artistique.**

Enfin, au cours de la saison, d'autres dossiers ont été suivis ou développés : émission de propositions pour le projet de nouveau décret, préparation du colloque « Ecoles et centres culturels », étude en vue de créer un réseau de communication entre les centres culturels via le Minitel, participation à une commission sur la présentation des comptes des centres culturels, publication du bulletin d'information…



En 2008,
115 centres culturels
sont reconnus par la
Communauté française

1992 : naissance d'une fédération d'employeurs

En janvier 1992, l'AMFC participe à une concertation avec **les fédérations d'employeurs** des autres secteurs socioculturels, qui viennent de se constituer. La Fédération des Employeurs du Secteur de l'Education permanente (FESEP) et la Fédération du Secteur des Organisations de Jeunesse (FESOJ), rejoignent notre association, en vue d'enfin aboutir à la création d'une commission paritaire propre au secteur socioculturel. La Médiathèque participe également. Entre ces fédérations, s'ébauche un lien sous forme d'un projet de protocole de concertation. D'autre part, suite à la publication d'un avis du Ministère de l'Emploi et du Travail, l'A.M.F.C. introduit auprès du **Conseil national du Travail** un dossier de candidature pour représenter les employeurs du secteur des centres culturels dans le cadre d'une commission paritaire. Cette candidature sera acceptée.

Avec la collaboration de Michel Gheude, Chargé de Communication, le projet **de vidéo sur les centres culturels** est engagé, via une convention avec la RTBF. Le document prendra la forme d'une séquence de 30 minutes, qui paraîtra dans l'émission scolaire « Autant savoir ». Après l'émission, nous disposerons de la cassette pour nos animations.

L'AMFC participe également à un groupe de travail coordonné par le secteur des Centres culturels pour étudier les mesures à prendre pour l'adoption par les centres culturels d'une **présentation comptable unifiée.**

Le projet de création d'une **liaison télématique entre les centres culturels**, le Botanique, les Tournées Art et Vie et le CGRI [5] est toujours à l'ordre du jour, mais tarde à être concrétisé faute d'un financement particulier permettant de prendre en charge une étude technique.

Le bulletin « La vie des centres culturels » continue, lui, a être diffusé tous les trois mois.

Mais un événement modifie le cadre législatif qui réglemente la reconnaissance et la subvention des centres culturels : un **Décret de la Communauté française** promulgué le 26 juillet 1992 remplace l'Arrêté royal de 1970.

1993 : centres culturels et écoles, un dialogue à une voix

Le premier semestre est principalement consacré à l'organisation du colloque « Ecoles et Centres culturels ». Une cellule a été constituée avec une représentante du Ministre de l'Enseignement, Elio Di Rupo, un représentant du Ministre de la Culture, Bernard Anselme, un animateur et un enseignant liés aux centres culturels suivants : C.C.B.W., C.C. Jacques Franck, M.C. Tournai et F.C. Wanze. Nous avons, pour cinq mois, l'appui d'une stagiaire québécoise, Josée-Louise Denis.

Le 5 juin se déroule à l'Ecole provinciale des Arts et Métiers à La Louvière, le colloque « **Ecoles et Centres culturels : pour une synergie au service de l'enfance et de la jeunesse** ». Outre le travail en plénière, qui présente la situation des rapports entre ces deux institutions en Communauté française, en France et au Québec, les thèmes suivants sont traités en carrefours : écoles/centres culturels et civisme et ouverture au monde, écoles/centres culturels et créativité, écoles /centres culturels et formation à l'expression et à la communication.

Au bilan moral de cette première grande initiative de l'A.M.F.C., nous constatons une bonne organisation, une bonne collaboration avec la Communauté française, une bonne participation des centres culturels… mais une quasi absence des milieux scolaires. Le rapport du colloque, envoyé par la suite dans toutes les écoles de la Communauté française, n'a, lui non plus, suscité de réaction des structures ou du milieu. L'absence d'un réel dialogue avec ce partenaire obligé explique l'absence de suite à cette initiative, par ailleurs saluée par le milieu des centres culturels.

[5] Commissariat Général aux Relations Internationales de la Communauté française

Le 4 septembre, notre président, Robert Hotyat, est nommé Secrétaire d'Etat à la Région bruxelloise. Cette fonction étant incompatible avec la présidence de notre association, il présente sa démission et est remplacé à titre intérimaire par **Jacques Losson**, par ailleurs président de la Maison de la Culture de Charleroi. Robert Hotyat reste toutefois administrateur de l'AMFC et a été désigné entre-temps par le Ministre de la Culture comme Expert à la Commission consultative des Centres culturels (4C).

De son côté, le projet de **vidéo sur les centres culturels** arrive à son terme : tournage en septembre et octobre par une équipe de la R.T.B.F. A partir de séquences prises dans plusieurs lieux, le montage de 30 minutes présente les centres culturels dans leur diversité et leur dynamisme. Le passage est prévue dans l'émission « Ecran-Savoir » en février 1994, suivi d'une présentation sur TV5. Nous disposerons d'une copie pour nos animations. En 1994, outre l'envoi à tous ceux qui l'ont demandé et à certaines personnalités proches de nos institutions, nous en enverrons une copie aux cabinets de l'Enseignement, aux partis politiques, aux membres de la Commission Culture du Parlement de la Communauté française…

Enfin, le 17 novembre de cette année bien remplie, après moult tractations, **est créée la Confédération des Employeurs des Secteurs sportif et socioculturel** (C.E.S.So.C.). Sur base du principe suivant lequel les représentants d'une fédération d'employeurs doivent être des employeurs, nos délégués à l'assemblée générale sont Jacques Losson et Pierre Papleux, secrétaire général de notre association.

Mais 1993 ne se termina pas sans une dernière décision : au conseil d'administration suivant l'assemblée générale du 18 décembre, Jacques Losson, président a.i., passait **la présidence à Jean-François Masson** et Patrick Cnudde reprenait le secrétariat général.

1992

1994 : des contacts tous azimuts

1994

Dès la première réunion, un bureau réuni le 29 décembre 1993, Jean-François Masson tente d'impulser **une nouvelle dynamique** au sein du conseil d'administration : chaque administrateur est convié à s'investir dans un secteur particulier. Débutant le premier conseil par un « remue-méninges », nos administrateurs multiplieront en 1994 les contacts, les consultations et les réflexions. Les réunions en décentralisation (Hastière et Sprimont), suivis d'un repas et d'une rencontre avec les représentants des centres culturels environnants reprendront aussi. Afin d'assister Paul Guisen, un dossier sera introduit à l'Orbem afin d'engager, dans le cadre du T.C.T., une secrétaire administrative.



Conseil d'administration à Hastière : Marie-Pierre Jacquemin, Patrick Cnudde, Marie-Claire de Generet, Jean-Paul Renier, Roland de Brogniez

A partir de ce moment, et selon les besoins, **des groupes de travail seront constitués au sein du Conseil d'administration**, couvrant tout le champ de nos activités :

* Groupe Relais, chargé particulièrement d'animer la vie de l'Association, notamment par la désignation d'administrateurs de l'AMFC mandatés pour opérer le relais auprès des Centres de leur région de résidence.
* Groupe Information-Informatique.
* Groupe Formations.
* Groupe Périodique.
* Groupe Prix de l'Association des Centres culturels.
* Groupe Vade-mecum.
* Groupe Cessoc et C.P. 329.

A la 4C, Jean-François Masson remplace Robert Hotyat dans la catégorie des experts. Marie-Claire de Generet est sa suppléante.

Le 26 janvier, rencontre en délégation du Ministre de la Culture Eric Tomas.

Une collaboration s'établit aussi avec le Botanique, qui héberge notre association. De 1994 à 1996, notre secrétariat participe à l'organisation en septembre, du festival de chansons **Les Nuits Botanique**, en jouant le relais auprès des centres culturels.

Le 5 mars, l'A.M.F.C. réunit les représentants des conseils d'administration présents à la 4C pour recueillir les **avis sur le projet de contrat-programme** pour les centres culturels établi en vertu du nouveau décret. A la suite de cette réunion, la décision est prise d'organiser des rencontres avec les centres culturels dans le cadre de six réunions décentralisées, afin de les informer sur les nouvelles procédures mises en place par le nouveau décret et l'établissement des contrats-programme. Ce suivi de la mise en place des contrats-programme se poursuivra en 1995.

Les **contacts avec nos homologues flamands**, la F.E.V.E.C.C., fédération des centres culturels flamands agréés, initiés par Marcel De Munnynck, se poursuivent par des rencontres régulières. Du 1er au 4 juin, à l'invitation de cette fédération, Paul Guisen participe à Turnhout à une réunion internationale de centres culturels au niveau européen.

De même, des contacts ont lieu avec le bureau de l'Astrac[6].

A partir du 1er juillet, afin d'être en accord avec les dénominations en vigueur dans le nouveau décret, l'Association des Maisons de la Culture et des Foyers culturels change son nom en **Association des Centres culturels**, et modifie par la même occasion son logo.

Le nouveau décret confirmant la nécessité des **conseils culturels**, décision est prise de créer un groupe de travail ouvert à tous les présidents de conseils culturels, dans le but de créer un journée de travail et de rédiger une étude sur cette instance. Un stagiaire de l'ULB, Christophe Delguste collaborera à ce travail. Un questionnaire d'enquête est rédigé et envoyé à tous les centres culturels.



Conseil d'administration à Hastière :
Claude Durieu, Daniel Lanis
(Animateur du CC. d'Hastière),
Marie-Claire de Generet,
Pierre Papleux, Norbert Gadenne,
Robert Hotyat

6 Association des Travailleurs des Centres Culturels.

1995 : opération Conseils culturels et élargissement

L'Opération Conseils culturels est poursuivie : en mars et avril, Jean-François Masson et Paul Guisen se rendent à Ottignies, Liège, Marche-en-Famenne, Philippeville et Mons et rencontrent les délégués de cette instance et les animateurs. Ils y présentent les résultats de l'enquête et mènent le débat sur le sujet. En septembre, ces résultats et les réactions des acteurs de terrain sont présentés à la 4C, et il est décidé des publier l'ensemble sous forme d'une plaquette.

Notre intérêt ne faiblit pas pour la question de la **présentation comptable** des centres culturels : une enquête sur l'organisation de leur comptabilité est effectuée par questionnaire auprès des institutions et le contenu en est présenté à la 4C.

Cette année se concrétise enfin le troisième volet de notre formation à destination des professionnels : en partenariat avec la Communauté française, coordonné par Richard Kalicz, nous organisons un cycle sur le thème « **Art, mode d'emploi** ».

En septembre, une délégation du Bureau rencontre le nouveau Ministre de la Culture, Charles Picqué.

Au conseil d'administration de la **C.E.S.So.C.**, Pierre Papleux, puis Marie-Pierre Jacquemin sont nos administrateurs, Paul Guisen étant suppléant. La **commission paritaire 329** des secteurs socioculturel et sportif, créé par arrêté royal en 1993, n'a pas encore été constituée valablement.

En décembre, **le conseil d'administration est porté de 12 à 22 membres**, ce qui en a renforcé la représentativité et a créé une nouvelle dynamique. Le nouveau conseil assure une meilleure répartition à partir des critères suivants : région d'origine (Régions Wallonne et Bruxelloise, milieu rural et urbain,...), type d'institution (CCR/CCL), sensibilités politiques, représentants masculins et féminins,... Dans la catégorie des "experts", il a été ouvert aux présidents de conseils culturels et aux animateurs-directeurs.



Conseil d'administration au Botanique

1996 : année de récolte

En février, la **Commission paritaire 329** des secteurs socioculturel et sportif se réunit pour la première fois (enfin !). Elle tentera de rattraper son retard en se réunissant 8 fois sur l'année. Marie-Pierre Jacquemin et Didier Forys y sont les représentants des centres culturels.

En mars est publiée la **brochure sur les conseils culturels dans les centres culturels**, produit de l'Opération Conseils culturels. Il s'agit de la première étude – et à notre connaissance toujours la seule - sur cet organe, dont l'existence est obligatoire dans les centres culturels, en synergie avec les instances légales que sont l'assemblée générale et le conseil d'administration.

Mars est aussi le moment du lancement de la procédure d'organisation d'une colloque sur le thème « **Culture et Société** », dont la tenue est prévue en octobre. Thérèse Mangot, Directrice du Secteur des Centres culturels au Ministère de la Communauté française participe au Botanique à une réunion préparatoire que l'ACC a convoquée et au cours de laquelle les représentants des centres culturels sont invités à donner leur avis sur les enjeux de l'action culturelle dans les années à venir.

Ce colloque se tiendra les 10 et 11 décembre, au **Parlement européen**. 450 personnes issues des centres culturels et de l'éducation permanente y feront le point sur 25 ans de pratique socioculturelle, et chercheront à déterminer les grands axes à développer pour les années à venir. Il est prévu que les actes de cette rencontre constituent une matière première pour une réflexion à mener, notamment, dans les centres culturels.

Nos délégués à la 4C, sous statuts d'experts, Jean-François Masson et Marie-Claire de Generet, sont présents aux nombreuses réunions de cette commission, qui examine les dossiers de contrats-programmes introduits pour une période de 4 ans.

L'année fut particulièrement riche en réalisations. En octobre, novembre et décembre furent organisées des **formations à destination des responsables** des centres culturels :

- Comprendre et faire vivre son centre culturel ;
- Analyse des bilans et comptes – gestion budgétaire et financière ;
- Les employeurs des centres culturels et la législation sociale.

100 inscrits, soit 2/3 d'administrateurs et 1/3 de professionnels.

Notre périodique trimestriel « **La Vie des Centres culturels** » continue son chemin, diffusé à 850 exemplaires.

1997 : de nouveaux projets

La représentation de nos associations se construit comme les poupées russes. Les centres culturels ont formé une association (l'ACC), qui participe à une confédération (la C.E.S.So.C.), qui participe à un organe de négociation sociale (la C.P. 329), qui engendre, à son tour des Fonds (Fonds Maribel social et Fonds Groupes à risques), et qui participera par la suite à des intersectorielles (C.E.N.M. et U.F.E.N.M.). A partir de 1997, cette machinerie prend sa place et commence à produire ses effets. En mars et avril, **les premières conventions collectives de travail** (CCT) sont conclues avec les organisations syndicales, notamment celle qui instaure une liaison des rémunérations à l'index et celle qui fixe le remboursement des frais de transport du domicile au lieu de travail.

1997 est aussi, et enfin dira-t-on, l'année des premières démarches en vue de la réalisation **du répertoire des Centres culturels**, projet déjà ancien, mais qui peut enfin se concrétiser grâce à un partenariat avec la Communauté française. Pour le réaliser, Paul Guisen a pris contact et a visité en octobre et novembre 64 Centres culturels de Bruxelles et de Wallonie. 15 centres culturels ont rentré eux-même leur dossier. A l'époque, 79 institutions étaient reconnues.

Suivi d'initiatives et lancement d'autres… des réunions se sont déroulées au long de l'année au Ministère, réunissant les partenaires organisateurs du colloque « **Culture et société** » en vue de lui assurer un suivi. Secteur des Centres culturels, Service de l'Education permanente, Conseil supérieur de l'Education

populaire, ACC sont les co-organisateurs de cette importante manifestation, dont tous voudraient qu'elle ne soit pas qu'un feu de paille.

Mais déjà l'ACC lance un autre projet : la création du « **Prix de l'ACC pour la Démocratie** », destiné à mettre en exergue des réalisations de centres culturels en faveur de la démocratie. En réponse à l'appel, 12 dossiers sont rentrés.

Et cette année, comme toutes les autres, l'ACC se démène pour **trouver de nouvelles sources de financement** qui s'ajouteraient à la subvention qu'elle reçoit par convention de la Communauté française.

1996



Conseil d'administration à Wanze, avec quelques invités

1998 : les résultats d'une bonne collaboration

1998

Modifications dans la composition de notre conseil d'administration. Robert Hotyat et Marie-Pierre Jacquemin le quittent. Le 6 juin, au cours d'une réunion mémorable tenue à la Maison culturelle d'Ath, Jean-François Masson cède **la présidence à Daniel Frankignoul.** Un Bruxellois remplace un Hennuyer. Le Bureau est alors composé de Daniel Frankignoul (Wolu-Culture), Christiane Marchal (Ottignies), Guy François (Wanze), Jean-Paul Renier (La Louvière), Marie-Claire de Generet (CCBW), Didier Forys (Genappe) et Jean-Pierre Derochette (Evere).



A la Maison culturelle d'Ath, Jean-François Masson cède la présidence à Daniel Frankignoul. Thérèse Mangot, Donald Georges, Jacques Losson, Jean-François Masson, Bruno Van Grootenbrulle (Bourgmestre), Daniel Frankignoul

Le 15 mars, **engagement de notre secrétaire administrative**, Josette Sciascia. Suite à l'exiguïté de notre bureau au Botanique, le secrétariat prend ses quartiers d'été pour 5 mois aux Chantiers du Temps libre à Woluwe-St-Lambert.

La **réalisation du Répertoire des Centres culturels** est l'œuvre principale du premier semestre. Le travail a consisté en la rédaction de 79 "fiches", en collaboration étroite avec la graphiste chargée de la présentation. Tiré à 2.000 exemplaires, le Répertoire a été présenté officiellement le 4 juin au Botanique, en présence du Ministre Picqué. Il a été, ensuite, largement diffusé.

12 Centres culturels ont rentré leur candidature à ce premier "**Prix de l'A.C.C.pour la démocratie**". Un jury de personnes indépendantes, constitué sous la présidence de Jacques Zwick, Président de la 4C, s'est réuni en mars pour désigner le lauréat. Il a choisi de mettre à l'honneur 4 centres culturels : le Centre culturel de Chênée, le Centre culturel régional du Centre, le Centre culturel d'Ittre et le Centre culturel de Watermael-Boitsfort. Le Prix a été remis également le 4 juin au Botanique, en présence du Ministre Picqué.



Remise du Prix de l'ACC pour la Démocratie : Jean-Pierre Digneffe et Marie Devemy, (pour le Centre culturel de Chênée, lauréat), Jean-François Masson, Jacques Zwick, Charles Picqué

Nous avons plaisir à rappeler la **qualité de la relation** qui prévalait à cette époque avec l'administration de la Communauté française et avec le Ministre Charles Picqué. Tant avec Thérèse Mangot qu'avec Donald Georges, Conseiller du Ministre, la collaboration était intense, et c'est elle qui a contribué largement aux importantes réalisations de ces années.

A la Commission paritaire 329 est conclue la convention qui permet la création du **Fonds Maribel social** pour le secteur socioculturel et sportif. Le résultat immédiat de l'extension à notre secteur de ce mécanisme de financement de l'emploi est la création de 6 postes de travail nouveaux dans des centres culturels. Didier Forys est administrateur au Fonds, de même qu'à la C.E.S.So.C..

Comme les autres années, l'ACC a représenté les centres culturels auprès **d'autres secteurs d'activité :** Reprobel pour les droits de reprographie (conclusion d'une convention), l'Union professionnelle des Marchands d'Art (information), Commission sur les Droits voisins, et a poursuivi des contacts avec les instances du milieu : F.E.V.E.C.C., Astrac, cabinet du ministre régional bruxellois de la Culture Didier Gosuin,…

ACC

1999 : année de transition

1999

1999 est marquée par les élections et un nouveau changement de ministre de la Culture, ainsi que par la poursuite de notre quête en vue d'obtenir un accroissement de nos moyens en rapport avec celui de nos missions, ainsi que des locaux administratifs décents. L'impasse budgétaire, prévue depuis 1996 et le fait que la Communauté française n'a pu nous octroyer aucune subvention extraordinaire pour activités ont amené le conseil d'administration à reporter sur l'exercice 2000 certaines activités que nous étions à même de réaliser en 1999.

Le 26 juillet, l'ACC organise au Botanique une réunion à laquelle sont invités des délégués de tous les centres culturels. Le but en est d'**établir un état des lieux du secteur** des centres culturels en vue de le présenter au nouveau ministre.

Le 28 octobre, une délégation du Bureau rencontre le nouveau ministre de la Culture, **Robert Collignon**, accompagné de son conseiller Yanic Samzun.

A la **4C**, l'A.C.C. n'est plus représentée directement. Toutefois, 4 de ses administrateurs y participent dans le quota d'administrateurs de centres culturels ou de représentants de l'éducation permanente. Ils y jouent un rôle actif dans la mise au point des contrats-programme 2000-2003.

Dans le contexte de la campagne électorale, l'A.C.C. interpelle **les présidents des 4 principales formations politiques** de la Communauté française en vue d'attirer leur attention sur l'importance du développement des centres culturels et sur la nécessité de leur dégager des moyens supplémentaires à hauteur de 100 millions. Il leur est remis à chacun un exemplaire du Répertoire des Centres culturels.

C'est à la **Commission paritaire 329** que sont prises les principales mesures en faveur de notre secteur. Le 31 mars, trois conventions collectives de travail (CCT) sont signées, qui mettent enfin notre secteur en règle avec des législations fondamentales en matière de droit du travail. Ce sont :

* La CCT fixant la durée du travail
* La CCT fixant les modalités de la durée du travail ainsi que les modalités du travail de nuit, du dimanche et des jours fériés
* La CCT sur le statut de la délégation syndicale.

Afin de présenter et d'expliquer cette réglementation, nous organisons des séances dans 6 lieux de Wallonie et à Bruxelles. Luc Delval, Didier Forys et Paul Guisen s'y emploient.

Le **Maribel social** s'étend, et permet l'engagement de 16,5 nouveaux permanents, répartis entre 12 centres culturels.



Conseil d'administration de la C.E.S.So.C. au Centre culturel d'Ottignies.

Les partenaires organisateurs du colloque « **Culture et Citoyenneté** » de 1996 se réunissent toujours régulièrement, mais peinent à présenter la suite attendue. L'ACC introduit un dossier dans le cadre du Maribel-APPIC, afin d'obtenir en faveur de ce projet l'engagement pour un an d'une personne de formation supérieure.

2000 : vu qu'on a enfin des moyens…

2000 a vu l'amélioration de notre situation financière. Suite, notamment, à une augmentation de la subvention de la Communauté française, le déficit cumulé sur les 2 exercices précédents a été effacé et les comptes présentent même un boni bienvenu. Outre ce fait, 2000 a également vu le changement de Président, puisque **Daniel Frankignoul s'est retiré et que Guy François a été élu à son remplacement.** Cette élection illustre, une fois de plus, le principe de l'alternance Wallonie-Bruxelles.
Autre fait important : la signature par le nouveau Ministre de la Culture, Rudy Demotte, de **la nouvelle convention** qui nous lie à la Communauté française pour la période 2000-2003. Il s'agit cette fois d'une bipartite, le Centre culturel le Botanique s'étant retiré.

Le « **Prix de l'ACC pour la Démocratie** » connaît sa deuxième édition et 11 dossiers sont présentés. Le lauréat est le projet menée en partenariat par les centres culturels de Chênée, Angleur et Jupille, « les génies des buissons de la ligne 38 ». Le prix est remis au cours d'une soirée fort joyeuse au Botanique.

L'ACC poursuit aussi ses collaborations. Dans le cadre du projet « **Culture et Citoyenneté** », elle obtient des moyens qui permettent l'engagement pour un an d'un collaborateur de formation supérieure. La personne, engagée par l'ACC en mai, Dominique Nalpas, a pour mission de cordonner la rédaction des nombreuses collaborations déjà rassemblées par les partenaires.

Autre partenariat : celui qui s'est installé entre l'ACC et trois centres culturels bruxellois (le C.C. Jacques Franck de St-Gilles, la Vénerie de Watermael-Boitsfort et le Centre armillaire de Jette), et qui aboutit à la création d'un groupement en vue d'obtenir deux emplois dans le cadre du Maribel. Le premier résultat en est, en décembre, **l'engagement d'une animatrice-coordinatrice** pour la Concertation des Centres culturels bruxellois. Le programme Maribel 4 permet également, par ailleurs, l'engagement de personnel supplémentaire dans 15 centres culturels de Wallonie et de Bruxelles.

Enfin, l'ACC collabore avec la F.E.V.E.C.C., à l'organisation de « **Shortcut Europe 2000** » dans le cadre de Bruxelles Capitale culturelle de l'an 2000, sur le thème « Culture et Ville ».

Mais l'année 2000 restera marquée par « **les accords du non-marchand** », ou, plus précisément, par la signature le 29 juin de *l'accord-cadre pour le secteur non-marchand de la Communauté Wallonie-Bruxelles*, accord qui prévoit, principalement, la réalisation d'un cadastre de l'emploi dans le secteur non-marchand et l'attribution de moyens supplémentaires permettant une harmonisation des barèmes calqués sur ceux de la fonction publique de la Communauté française. Cet accord avait été précédé le 16 juin de la première manifestation organisée conjointement par les fédérations d'employeurs et par les syndicats. A cette occasion, l'A.C.C. avait remis au Ministre Demotte une lettre présentant les principales demandes des centres culturels en matière de personnel et de moyens de fonctionnement.

Enfin, l'ACC a participé à plusieurs réunions au Ministère de la Justice en vue de mettre au point un système de perception des « **droits voisins** » en matière de musique enregistrée.



Les manifestations vont se succéder à partir de 2001, pour obtenir des moyens pour l'emploi

2001 : on engage et on déménage

L'année 2001 a été marquée par l'augmentation du nombre de personnes employées, le développement de secteurs d'activité nouveaux et par le déménagement des bureaux de l'A.C.C. à Watermael-Boitsfort.

Un autre fait marquant de cet exercice a été la modification des statuts et l'introduction de professionnels au sein de notre Assemblée Générale. Nous avons également augmenté de manière significative le nombre de membres de l'A.C.C., notamment parmi les centres récemment reconnus.

Alors que « l'équipe » de l'ACC est composée jusqu'ici uniquement d'un secrétaire permanent, Paul Guisen et d'une secrétaire administrative, Josette Sciascia, le groupement établi pour le Maribel va permettre **l'engagement en février d'une juriste**, Ingrid Sobantka. Celle-ci assurera une double mission : conseiller le conseil d'administration et conseiller les centres culturels membres.

Cet engagement nous mettra dans l'obligation de trouver **un local plus grand** que celui mis à disposition depuis 1987 par la Botanique. C'est chose faite en mars, par la location d'un espace de 70 m^2 à Watermael, une ancienne agence bancaire…

2001 sera féconde en projets au service des centres culturels :

- travail en vue d'une **deuxième édition du Répertoire des Centres culturels.** Alors que la première édition présentait 79 institutions, Paul Guisen complète son étude par une visite aux 21 centres reconnus depuis.
- conclusion d'une **convention avec la société d'assurances SMAP** (devenue ETHIAS) en vue d'organiser le soutien à des projets des centres culturels. Dans ce cadre, l'A.C.C. a constitué depuis, deux fois par an, une commission qui sélectionne sur base de critères culturels les projets introduits auprès de la SMAP.

En 2001, 13 projets avaient été sélectionnés et avaient reçu un soutien total de 600.000 FB.

Des projets se poursuivent : participation au groupe de travail « **Culture et Citoyenneté** », soutien à la Concertation des Centres culturels bruxellois, soutien à la concertation des acteurs culturels en Province de Liège (à partir d'un conseil d'administration tenu au Centre culturel d'Ans)… Signalons une initiative particulière : le soutien à la diffusion dans les centres culturels d'une **exposition sur l'affaire Dreyfus**, avec l'appui de la Communauté française.

Dans le cadre de notre mandat de représentants des employeurs, nous suivons de près les négociations menées par la C.E.S.So.C. avec la Région Wallonne et les syndicats sur la **refonte du programme de résorption du chômage** (PRC), et nous attendons durant toute l'année la parution du **cadastre de l'emploi**, coordonné par l'administration de la Communauté française.



Conseil d'administration à Ans : rencontre avec les professionnels

2002 : l'ACC prend son visage actuel

Suite à une modification statutaire en 2001, notre assemblée générale et notre conseil d'administration s'ouvrent, à raison d'un tiers, aux professionnels. Jointe à l'accroissement du nombre de centres membres, cette mesure **entraîne l'augmentation du nombre de nos administrateurs, qui passe de 23 à 32.** Elle réunit aussi au sein de notre conseil toutes les catégories d'acteurs des centres culturels, soit les administrateurs, les animateurs-directeurs et des conseillers culturels, complétant ainsi la représentativité de notre association. Bien évidemment, cette augmentation est suivie d'un nouveau débat sur les rôles de l'ACC.

2002 voit ensuite l'aboutissement de plusieurs projets.

Il y a tout d'abord la **publication de la deuxième édition du Répertoire des Centres culturels**, qui présente de manière détaillée 103 institutions.

Il y a ensuite l'organisation et la remise du « **3ème Prix de l'ACC pour la Démocratie** », au cours d'une fête mémorable tenue au « Bouche à Oreille » à Etterbeek. Sur le thème « culture sans frontières », 14 projets ont été introduits et le jury a récompensé ceux des centres culturels de Sambreville et d'Etterbeek.

Notons aussi **l'aboutissement du projet** « **Culture et Citoyenneté** », par la publication d'un ouvrage de 500 pages intitulé « Culture et Citoyenneté – Pour un développement culturel durable ». Tiré à 5.000 exemplaires, il réunit les contributions de plus de 100 auteurs.

En matière de communication, l'ACC s'adapte aux techniques contemporaines. A côté de notre publication « papier » « ***La vie des centres culturels*** », qui voit sa présentation rénovée, nous créons un bulletin électronique mensuel « ***l'ACC-Express*** », envoyé à nos membres et spécialisé dans les informations juridiques et en matière de gestion du personnel. Grâce à la collaboration de notre administrateur Luc Delval, nous ouvrons également en février **notre site Internet** à l'adresse ***www.centres-culturels.be***. Celui-ci constitue une base d'information permanente à destination des acteurs culturels et comporte avant tout des rubriques « pratiques » : présentation de l'ACC et des centres culturels, liste des centres culturels, législation, offres d'emploi, actualités du secteur…

Mais 2002 a été le moment d'autres innovations.

Suite à la décision du gouvernement fédéral de créer un Conseil supérieur du Volontariat, chargé de conseiller les autorités concernées, se constituent deux a.s.b.l., une francophone et une flamande. L'A.C.C. participe à la création de l'association **Plate-forme francophone du Volontariat** et elle délègue en plus une de ses administratrices, Patricia Wilenski, comme membre du **Conseil supérieur du Volontariat.** En y représentant les bénévoles actifs dans le secteur culturel, nous visons à équilibrer le travail que nous effectuons par ailleurs en vue de la professionnalisation du secteur.

La **législation sur les droits d'auteurs** a aussi retenu notre attention, et l'ACC participe en décembre à une table ronde organisée par le Ministre des Affaires économiques sur le projet de modification de la loi de contrôle sur les sociétés de perception des droits d'auteurs. A partir de cette réunion, nous avons proposé au cabinet du Ministre Picqué, chargé de la réforme, des amendements au projet de loi.

A la C.P. 329, les représentants flamands font pression pour obtenir la scission de la commission en deux sous-commissions sur base linguistique. Ce fait amène à ce qu'une seule convention importante soit conclue cette année : **une C.C.T. sur le crédit-temps.** Pendant ce temps, entre partenaires sociaux francophones, des négociations informelles se poursuivent sur les descriptions de fonctions et les projets de barèmes. En partenariat avec la F.E.S.E.F.A. et la F.E.S.O.J., nous organisons également des **formations sur la durée du temps de travail et sur le règlement de travail.**

2003 : avancée sur les conditions d'emploi

En 2003, « l'équipe » de l'ACC commence à mériter cette appellation. En septembre, le dispositif du Maribel 2003 permet aux fédérations d'employeurs et aux syndicats d'engager une vingtaine de personnes. L'ACC en profite pour **recruter un conseiller pour les matières sociales**, susceptible d'épauler les centres culturels dans leur tâche d'employeurs. Ce sera Pierre Dohet, jeune licencié en sociologie et sciences sociales. En octobre, notre conseillère juridique Ingrid Sobantka nous quitte, mais elle est rapidement remplacée par Anaïs Armand. Liliane Van Melkebeke encode notre comptabilité. Le bureau de 70 m² à Watermael devient tout-à-coup très petit…

2003 est aussi la dernière année de la convention en cours qui nous a lié pour quatre ans à la Communauté française. A partir de juin, nous avons mené les contacts en vue de la **conclusion d'une convention 2004-2007.** En fin d'année, c'est Christian Dupont qui a repris la charge de Ministre de la Culture, et, comme pour ses prédécesseurs, nous demandons à le rencontrer pour présenter notre association dans le cadre de son partenariat avec la Communauté française, et pour promouvoir la cause des centres culturels.

Précisément, 2003 est aussi la dernière année des **contrats-programmes des centres culturels**, donc celle au cours de laquelle se préparent les nouveaux, qui doivent entrer en vigueur au premier janvier 2004. L'ACC, bien que n'étant plus directement représentée à la « 4C », a pris de nombreuses initiatives, sous forme de courriers, de rencontres, de réunions, afin de contribuer à l'obtention d'une augmentation des moyens mis à disposition des centres culturels pour la période 2004-2007.

En ce temps là, il était aussi question d'un **nouveau décret sur les centres culturels.** Destiné à remplacer celui de 1992, le projet avait fait l'objet de nombreux travaux, notamment en « 4C ». L'ACC avait aussi, de son côté transmis ses remarques au Ministre Rudy Demotte. Mais tout ce travail n'a mené à rien, et le projet n'est jamais devenu décret.

Au sein de notre association, confirmant une évolution de fond, c'est sur le plan de notre rôle de représentants des employeurs que se réaliseront le plus de choses. Décembre 2003 voit l'aboutissement de négociations techniques complexes menées depuis deux ans entre la C.E.S.So.C. et les organisations syndicales : C.C.T. du 15 décembre sur la classification de fonctions et **C.C.T. du 15 décembre sur les barèmes de rémunérations.** En outre, le 17 décembre, la Communauté française promulgue son **Décret sur l'Emploi** dans le secteur socioculturel, qui réglemente la liquidation des aides à l'emploi prévues par les accords du non-marchand de 2000. Mais, déjà, les partenaire sociaux envisagent une suite à ces



Les manifestations pour l'emploi furent parfois très animées

2002-2003

accords de 2000, et le 4 novembre, employeurs et syndicats ont manifesté devant les cabinets de la Communauté française pour en obtenir une renégociation.

L'ACC, seule ou en partenariat avec d'autres fédérations, organise aussi le « **service après-vente** » **des décisions prises :** deux journées de formation sur le temps de travail ; deux journées sur le règlement de travail, après production d'un règlement de travail modèle pour notre secteur ; les 17 et 18 décembre, deux demi-journées d'information sur les C.C.T. du 15 décembre (description de fonctions et barèmes). Nous avons aussi relayé l'organisation par l'U.F.E.N.M. [7] en septembre d'une journée d'information sur le passage du système P.R.C. en programme A.P.E. [8] et envoyé le vade-mecum correspondant aux membres.

Subissant l'accélération et la spécialisation de nos activité, nous ne publierons qu'un seul numéro, en janvier, de notre périodique papier, « La vie des centres culturels ». Ce sera le dernier.

En ce qui concerne le partenariat que nous avons avec la société d'assurances SMAP depuis 2001, le montant affecté à des projets de centres culturels passe de 15.000 à 20.000 Euros.
Cette somme est reconduite depuis. Elle est répartie chaque année entre une douzaine de projets, sélectionnés par un jury indépendant. Notons encore qu'en 2003, la SMAP change son nom en ETHIAS.

2004 : de nouveaux visages

2004 est **période de changements.** La ministre Fadila Laanan remplace Christian Dupont à la culture, tandis qu'à l'administration, Thérèse Mangot, « *la maman des centres culturels* », prend sa retraite. Thérèse, avec Henry Ingberg, avait inspiré la création de notre association.

A l'administration, Pol Mareschal remplace Thérèse. Au cabinet de la Ministre, nous faisons connaissance du nouveau conseiller pour les centres culturels, Denis Dargent. Et au sein de notre équipe, notre secrétaire administrative Josette Sciascia est remplacée en novembre par Rose-Mary Sepulveda Torres.

Notre convention avec la Communauté française a été reconduite en début d'année par le Ministre Dupont pour la période 2004-2007, mais le montant de notre subvention n'y est pas augmentée et pas même indexée, alors que nos missions et nos charges augmentent rapidement.

Au printemps, en prévision des élections, l'ACC réunit un groupe de travail, comprenant des administrateurs de l'ACC, des directeurs de centres culturels et des représentants de l'Astrac afin de **rédiger un mémorandum** à l'intention des responsables politiques en matière culturelle. Le texte est envoyé en mai aux présidents des 4 partis démocratiques francophones, aux chefs de groupes parlementaires à la Communauté française, au président du Conseil de la C.F., aux ministres Dupont et Chastel, puis à la ministre Laanan. Ce texte est aussi repris comme l'expression de notre assemblée générale du 15 mai.

Le 4 juin se tient au Centre culturel La Marlagne la « **fête à Thérèse** », organisée par le Ministère à l'occasion du retrait de la vie professionnelle de Thérèse Mangot. L'ACC jouera un rôle actif dans l'organisation de cet hommage.

D'autres problématiques nous mobilisent en 2004 :

- L'organisation à Wanze et à Charleroi d'une séance d'information sur les **risques liés aux salles de spectacles**, avec la collaboration d'Ethias Assurances. 52 personnes s'y sont inscrites ;
- La participation à la campagne initiée par l'Asspropro afin que la RTBF ne réduise pas ses **heures d'antenne consacrées à la culture**, notamment dans le cadre de partenariats avec certains centres culturels.
- Un suivi, dans le cadre de la C.E.S.So.C., de l'évolution de « l'Arrêté royal portant réglementation sur les **divertissements actifs** », texte qui a effet sur certaines activités dans notre secteur.

[7] Union francophone des Entreprises non-marchandes
[8] Aide à la Promotion de l'Emploi

La fête à Thérèse à La Marlagne en 2004 :
le merci des centres culturels et du milieu culturel
(Photo Communauté française)





Décembre voit la Ministre Fadila Laanan lancer les **Etats généraux de la Culture**, dans le but *d'initier une refondation globale et cohérente de l'intervention publique dans le domaine culturel.*

Le poids des activités liées à **notre rôle de représentants des employeurs** se confirme encore en 2004. Avec la Conseillère juridique et le Conseiller social, l'ACC répond aux interrogations des responsables des centres culturels sur les matières juridiques et de gestion du personnel. Si nécessaire, des séances d'information ou des formations sont organisées.

Au sein du conseil d'administration de la C.E.S.So.C., Didier Forys, qui était l'administrateur effectif nous représentant, est remplacé par Paul Guisen. L'ACC s'aligne ainsi sur la pratique des autres fédérations. Alors que l'ACC a toujours soutenu que **le mandat de représentant des employeurs** devait être exercé par un employeur, pour des raisons de disponibilité et un besoin de spécialisation, ce mandat aboutit à un permanent. C'est ainsi que Pierre Dohet va siéger au Comité de Gestion du Fonds Maribel social et Anaïs Armand au Comité de Gestion du Fonds Groupes à risques.

En général, le travail, très technique, a consisté en

- La concrétisation de l'accord du non-marchand de 2000 et mise en application du Décret Emploi de décembre 2003
- La mise en application des CCT de décembre 2003 sur les descriptions de fonctions et sur les barèmes de rémunérations
- Le suivi du transfert des APE en Région Wallonne
- Une participation le 23 mars avec les organisations syndicales à une manifestation pour un meilleur financement de l'emploi dans le socioculturel.
- La cogestion du Maribel 5
- La négociation avec les syndicats sur la délégation syndicale, la prime syndicale, la prime de fin d'année
- Des réunions avec le Cabinet Laanan sur l'application du Décret Emploi et 2004 et en 2005, avec et sans les syndicats
- L'organisation d'un sondage sur l'emploi et les rémunérations.

2005 : enfin un effort pour l'emploi socioculturel !

Au mois de juillet, grâce aux efforts déployés par son président, Guy François, l'ACC quitte son bureau de Watermael et déménage à nouveau. Ethias met à disposition de notre équipe de 4 personnes un espace de 120 m^2, qui offre à chacun l'espace de travail nécessaire, et qui permet enfin l'accueil de petites réunions.

Mais le début de l'année sera occupée largement par la **participation aux Etats généraux de la Culture** organisés par la Ministre Laanan. Le 14 mars, l'ACC réunit au Centre culturel d'Ottignies les animateurs et les administrateurs en vue de préparer une note commune, qui formule des propositions et des demandes dans l'intérêt du secteur. Cette note est présentée à la Ministre et à ses collaborateur par Paul Guisen le 21 mars, lors de la rencontre consacrée aux centres culturels.

Les relations avec notre homologue flamande la V.V.C.[9] (nouveau nom de la F.E.V.E.C.C.) va nous amener à organiser une **visite de deux jours de responsables de centres culturels flamands** dans des centres culturels de Wallonie. Le 9 juin, 23 professionnels issus de 17 centres flamands visitent les centres culturels de Tournai, Antoing et Ath, et le 10 juin les centres de Seraing et Chênée. Ils ont pu y nouer contact avec une quinzaine de responsables et d'animateurs wallons.

Suite à l'entrée de nouveaux pays dans l'Union Européenne, le thème de la 4ème campagne du **Prix de l'ACC pour la Démocratie** avait été « Culture et Union européenne ». Il s'avère que seuls 5 dossiers nous sont parvenus. Le 5 décembre, Thérèse Mangot, présidente du jury, a remis un prix de 2.500 Euros au centre culturel de Comines-Warneton pour son projet « Comines-Pologne, come in Polska », tandis qu'une mention d'un montant de 500 Euros était remise au projet « L'Europe, ça me touche » du Centre culturel de Boussu.

Enfin, une nouvelle législation ayant précisé la formulation des responsabilités liées à la gestion des a.s.b.l., l'ACC a négocié en faveur de ses membres un **contrat-type d'assurance** couvrant la responsabilité civile des administrateurs de centres culturels.

Sur le plan de notre fonction de représentants des employeurs, les grands chantiers ont été la négociation avec les syndicats pour la conclusion d'une convention collective des travail sur les **barèmes 2005**, la longue négociation avec la Communauté française sur les montants à affecter pour 2005 dans le cadre du Décret-Emploi, ainsi que le travail au sein du Comité de Gestion du Fonds Maribel social. Les négociations avec la Communauté française, menées au niveau de la C.E.S.So.C. ont amené au versement aux centres culturels, en début 2006, **d'un total de 2.482.519 Euros** pour **améliorer le niveau des rémunérations du personnel.** Ce montant sera liquidé en début 2006 sous forme d'une « prime d'harmonisation ».



2005 : des responsables de centres culturels flamands en visite à la Maison de la Culture de Tournai

[9] Vereniging Vlaamse cultuurcentra



Prix de l'ACC pour la Démocratie en 2005 : remise du Prix par Thérèse Mangot, présidente du jury, à Jean-Jacques Vandenbroucke, président du Centre culturel de Comines-Warneton

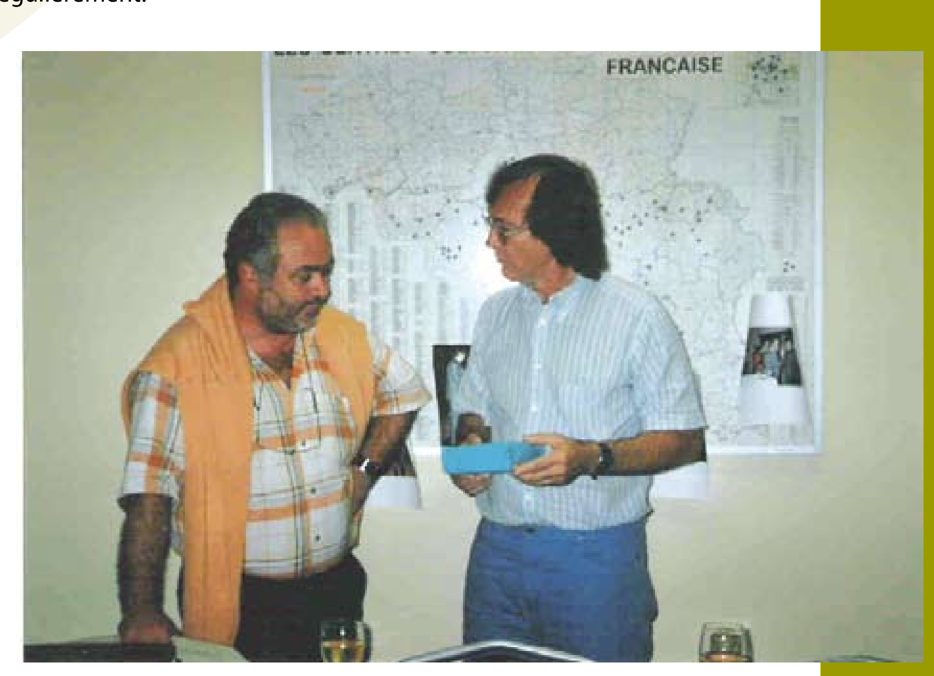
2006 : poursuite de l'effort pour l'emploi

Les comptes 2005 présentaient un déficit cumulé inquiétant, qui en venait à entraver le fonctionnement de l'association et à empêcher la réalisation d'activités. Au long de 2006, le Conseil d'administration prit le problème à-bras-le-corps et, en l'absence d'une augmentation de notre subvention (plafonnée au montant de 2001), obtint de l'Assemblée générale l'augmentation des cotisations des membres et des contributions pour la C.E.S.So.C.. Cette mesure, jointe à l'augmentation du nombre de nos membres (106 centres culturels !) permit, en fin 2006, d'assainir la situation.

Au sein de nos instances, le 6 juin, **Guy François cède la présidence à Jean-Paul Renier.** Un fils de la Province de Liège passe le flambeau à un Hennuyer !

Au sein de l'Administration, Eugène Braet remplace Pol Mareschal à la direction du Secteur des centres culturels.

Considérant que notre travail méritait une meilleure communication, le Conseil d'administration crée en 2006 une **Commission Communication** (ComCom), animée par Luc Decharneux. Deux projets : l'organisation d'« activités de visibilité », soit des conférences données par des personnes susceptibles de faire avancer la réflexion des acteurs culturels, et l'organisation en 2007 d'un nouveau « Prix de l'ACC pour la Démocratie », sur le thème « Voisin-Voisine ». Sur le plan des médias, **l'ACC-Express** continue fidèlement à informer ses membres sur les questions juridiques et de gestion du personnel, et **notre site Internet** s'étoffe et se rafraîchit régulièrement.



2006, Guy François cède la présidence à Jean-Paul Renier

D'autres initiatives ont été prises au cours de l'année.

Le 13 février, à La Marlagne, le président Guy François a présenté le point de vue de l'ACC dans le cadre de la rencontre « ***les Centres culturels au cœur de la culture ?*** », suite à la présentation du rapport de la Ministre Laanan sur les Etats généraux de la Culture.

En septembre, l'ACC a écrit à la Ministre Laanan et à l'Administration pour leur demander de communiquer leur intention en ce qui concerne la **durée des contrats-programme** des centres culturels, habituellement valides 4 ans. Cette durée a été prolongée d'un an.

Suite au retard constaté dans la procédure prévue de **mise en place du nouveau plan comptable normalisé** pour les centres culturels, l'ACC est intervenue auprès de l'Administration pour connaître son agenda. Le délai a été reporté d'un an.

L'ACC a poursuivi ses **contacts avec la V.V.C.**, en vue d'information réciproque. Le 6 décembre, Jack Houssa et Luc Schoukens, Administrateurs, et Paul Guisen ont participé à un colloque organisé par cette fédération au Centre culturel de Hasselt sur le thème des *centres culturels de la Communauté flamande et leurs publics*. Suite à ces contacts, le Bureau de l'ACC a reçu en février 2007 le Directeur de la V.V.C. pour examiner des collaborations possibles.

En matière d'emploi, l'impact principal pour les centres culturels est l'attribution pour 2006 par la Communauté française d'un total de **2.770.015 Euros en application du Décret Emploi.** Mais au long de l'année, que ce soit en négociation tripartite Cabinet, syndicats, C.E.S.So.C., en sous-commission paritaire 329.02, aux comités de gestion des fonds, ou dans d'autres instances, le travail a été intense sur les matières suivantes :

- Négociation en vue de la conclusion de nouveaux accords du non-marchand (2007-2009) en Communauté française
- Négociation pour un nouveau Décret Emploi destiné à remplacer celui de 2003
- Maribel social
- Fonds Groupes à risques
- Pacte associatif
- Loi sur le volontariat
- CP 329 et SCP 329.02, conciliations.



Formation sur le droit des a.s.b.l. à Huy : Anaïs Armand et Alexis Housiaux

2007 : assurer la représentation la plus large

2007 a été le moment d'une activité intense à l'ACC. L'amélioration de notre situation financière à la fin de l'exercice 2006, par la quasi résorption d'un déficit cumulé, initié à partir de 2001, a libéré les énergies, et a permis de mener plus d'initiatives nouvelles. Nous avons aussi rentré notre dossier quadriennal et pris les contacts en vue de la conclusion d'une nouvelle convention 2008-2011.

Parmi celles-ci, l'organisation de mai à novembre **d'un cycle de formations décentralisées à destination des nouveaux administrateurs** de centres culturels, notamment ceux issus des dernières élections communales. Inspiré de notre initiative de 1996, le programme comprenait trois modules : *Faire vivre son centre culturel* (à Bruxelles, Manage et Huy), *Gestion financière* (à Wanze et Charleroi) et *Gestion du personnel* (à Namur). 105 personnes, administrateurs et animateurs se sont inscrites, issues de 36 associations différentes.

Nous avons aussi organisé en 2007 le voyage retour de celui de 2005, à savoir une **visite** de responsables de centres culturels de la Communauté française à des **centres culturels flamands.** Le 7 et 8 juin, 15 inscrits issus de 12 centres culturels différents ont visité les centres culturels de Bornem, Sint-Niklaas, Sint-Lievens-Houtem et Ternat.

Enfin, l'ACC a, de juin à septembre, relayé l'information sur les **programmes européens** en matière de culture. Le 8 septembre, elle a aussi organisé à Namur une rencontre avec Michel Quévit, qui a traité de l'enjeu de la culture dans les programmes européens.

En septembre 2007, suite à la réforme des conseils d'avis par la Ministre de la Culture Fadila Laanan, l'ACC a enfin obtenu de siéger à la **Commission des Centres culturels** (qui a remplacé la « 4C »). Paul Guisen y a été mandaté comme membre effectif, et Marie-Claire de Generet comme suppléante. D'autres administrateurs de l'ACC en font partie, à d'autres titres.

L'ACC a aussi envoyé un délégué à titre effectif au **Conseil supérieur du Volontariat**, confirmant ainsi sa volonté de porter également la parole des nombreux volontaires[10] actifs, principalement au sein de nos conseils culturels et d'administration.
Enfin, l'ACC a pris en 2007 des contacts avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie et l'**Union de la Ville et des Communes de Bruxelles** afin de leur proposer notre expertise et notre représentativité dans le cadre de leur commission « culture ».

En matière d'emploi, en service interne et dans le cadre du travail en C.E.S.So.C., l'équipe de l'ACC a travaillé sur les matières suivantes :

- Négociation en tripartite en vue de la conclusion de nouveaux accords du non-marchand (2007-2009) en Communauté française
- Négociation en tripartite pour un nouveau Décret Emploi permettant la liquidation des montants prévus dans les accords du non-marchand.
- Maribel social
- Fonds Groupes à risques
- CP 329 et SCP 329.02 ; conciliations
- Organisation d'une formation à la négociation en entreprise
- Etude en vue d'une mutualisation des moyens pour la création d'un fonds pour des mesures de fin de carrière et d'outplacement
- Mise au point d'un cadastre permanent propre à notre fédération.

Dans le cadre du **Décret Emploi**, les centres culturels ont obtenu pour 2007 de la Communauté Française un total d'environ **3.400.000 Euros.**

---

[10] Dans les textes officiels, le mot « volontaire » a remplacé le mot « bénévole », même si ce dernier est plus employé dans le milieux associatif.

Et 2008 ?

2008

Nous voilà 30 ans après la fondation de cette petite association. Elle s'est développée, passant de 13 à 110 membres. Elle s'est ouverte aux professionnels, en même temps que le milieu se professionnalisait. Son action a précisément favorisé cette professionnalisation, bien nécessaire. Son action a aussi contribué à mieux faire connaître les centres culturels, ces outils originaux et efficaces du développement culturel de notre Communauté. Mais nous ne ferons pas ici un bilan de ces 30 ans.

Soulignons seulement le caractère déterminant de l'action de nos administrateurs, tous bénévoles (et, bien sûr, volontaires !), qui, depuis la création ont porté l'association, effectuant des milliers de kilomètres, depuis Arlon, Bertrix, Verviers, Tournai, pour se retrouver, généralement des samedis matins, en réunion au service des centres culturels. Sans eux, pas de partenaires pour une professionnalisation. Cette plaquette leur est particulièrement dédiée.